



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014252-0010

signé par
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-
France, Préfecture de Paris**

le 09 Septembre 2014

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté portant agrément d'organismes de formation pour dispenser une formation économique aux membres de comité d'entreprise



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTE N°

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code du travail et notamment les articles L.2325-44 et R.2325-8,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements,
- VU** la circulaire DRT n° 12 du 27 septembre 1983 du Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale,
- VU** l'avis émis par le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile de France suite à sa consultation écrite du 3 juillet 2014,
- VU** les arrêtés préfectoraux du Préfet de la région Ile de France, portant agrément d'organismes habilités à dispenser la formation économique aux membres titulaires des comités d'entreprise,
- SUR** proposition du Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1 : Les organismes figurant ci-dessous peuvent organiser, conformément à leur dossier de demande, des stages de formation économique au bénéfice des membres titulaires des comités d'entreprise :

SACEF (société d'analyse comptable, économique et financière)
25 bis boulevard du Lac
95880 ENGHUEN-LES-BAINS

REVUE FIDUCIAIRE FORMATION
100 rue Lafayette
75010 PARIS

AD BUSINESS
8 rue Lemercier
75017 PARIS

CALLEMENTIS FORMATION

7 ter cour des Petites écuries
75010 PARIS

GROUPE LEGRAND

20 rue Paul Brunel
75017 PARIS

Article 2 : Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 9 SEP. 2014

Le Préfet, Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales d'Ile-de-France

Laurent FISCUS